

DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT D'AUCH
CANTON DE VIC-FEZENSAC

2026/64

COMMUNE DE VIC-FEZENSAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à 20h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 25 Juin 2026.

Nombre de membres en exercice : 27 ; Nombre de présents : 15 ; Nombre de votants : 24

Présents : Mme NETO - M. CAMAZZOLA - Mme BRANA - M. JAFFRES - Mme CAUQUIL - M. CAVALIERE - Mme ESPIÉ - M. GEYRES - M. GUICHARD – M. LAVIGNE - M. GHION - Mme ROSINA - Mme PUJO - Mme MARIE - Mme GHIO.

Excusés donnant pouvoir :

M. BACHELLERIE à M. GUICHARD
M. CHAULET à Mme BRANA
Mme CONNEFROY à M. JAFFRES
Mme FAUCHÉ à Mme ROSINA
Mme COUDERC à M. GHION
M. GARROUSSIA à M. CAVALIERE
Mme GOULU-MARTINAT à Mme CAUQUIL
Mme LALANNE à M. GHIO
M. FAURE à Mme MARIE

Excusé absent : M. PAGE – Mme CAZES - M. RIVIERE

Le conseil municipal a désigné pour secrétaire : M. Fabien GHION

Objet : Rénovation énergétique de l'école maternelle et aménagement de sa cour de récréation

Après avoir réalisé la rénovation énergétique de l'école élémentaire, la municipalité souhaite procéder à la rénovation énergétique de l'école maternelle. Ceci afin de réaliser des économies d'énergie et d'améliorer le confort des usagers. L'objectif est de rendre progressivement notre collectivité plus résiliente.

Un audit énergétique du bâtiment et une étude de faisabilité ont déjà été effectués. L'avant projet a été réalisé en concertation avec le CAUE32 (bâtiment et cour).

Les travaux comprendraient le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des plafonds, l'isolation intérieure des murs en contact avec l'extérieur, le changement du système de chauffage, le passage à l'éclairage LED, la pose d'une ventilation mécanique des locaux et divers travaux d'aménagement (Phase 1).

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Afin d'améliorer le système d'alerte PPMS, une alarme électronique sera installée.

D'autre part, il est prévu l'agrandissement et la végétalisation de la cour de récréation ainsi que l'ajout d'un préau couvert de panneaux photovoltaïques (Phase 2).

Le **récapitulatif financier de l'opération** est à ce jour de :

Désignation de la dépense	Imputation budgétaire	coût HT	coût TTC	Entreprise
Étude de faisabilité	2031	4 700,00 €	5 640,00 €	Carole Halais architecte DPLG
Travaux d'étanchéité	2135	18 078,74 €	21 694,49 €	Étanchéité Garonnaise
Travaux de réfection de toiture	2313	38 418,00 €	46 101,60 €	Caro SARL
Maîtrise d'œuvre complète rénovation de l'école	2031	55 186,00 €	66 223,20 €	Carole Halais architecte DPLG
Diagnostic amiante avant travaux	2031	4 450,00 €	5 340,00 €	Diagamter
Étude de sol	2031	1 615,00 €	1 938,00 €	Optisol
Mission coordination sécurité et protection de la santé	2313	3 400,00 €	4 080,00 €	APAVE
Mission de contrôle technique	2313	6 900,00 €	8 280,00 €	APAVE
Déplacement du coffret d'alimentation de gaz	2313	3 445,82 €	4 134,98 €	GRDF
Location de bungalows modulaires pour salles de classe provisoires	61358	14 155,43 €	16 986,51 €	GB Location
Travaux d'étanchéité	2313	2 646,34 €	3 175,61 €	Étanchéité Garonnaise
Publication marché de travaux	6237	720,00 €	864,00 €	DILA
Travaux de VRD	2313	182 264,10 €	218 716,92 €	Colas
Travaux de charpente métallique et couverture	2313	105 076,00 €	126 091,20 €	Réchou SA
Travaux de charpente bois	2313	10 475,00 €	12 570,00 €	Caro SARL
Travaux de démolitions, gros œuvre, carrelage, faïence	2313	74 560,00 €	89 472,00 €	Caro SARL
Travaux de menuiseries extérieures et intérieurs bois et aluminium	2313	99 373,80 €	119 248,56 €	Antonello MBA SARL
Travaux de plâtrerie, doublage, cloisons, isolation, faux-plafond	2313	57 965,96 €	69 559,15 €	Nin SARL
Travaux d'électricité courants forts et faibles, panneaux photovoltaïques	2313	41 171,70 €	49 406,04 €	Rover Elec

La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Travaux de chauffage, plomberie, sanitaires, VMC	2313	131 486,86 €	157 784,23 €	Pilati SAS
Travaux de sols souples	2313	33 851,60 €	40 621,92 €	Entreprise Yoann Dupin
Travaux de peinture	2313	61 260,88 €	73 513,05 €	Ets Mendousse EURL
Travaux de ferronnerie	2313	5 054,00 €	6 064,80 €	Ferronnerie Gasconne
Jeux de cour	2313	27 910,00 €	33 492,00 €	SAS O3 CONSULTING
Coût total opération :		984 165,22 €	1 180 998,26 €	

Le **budget prévisionnel l'opération** sur lequel porte la demande d'aide est le suivant :

Montants en euros hors taxes.

DÉPENSES		RECETTES	
Études	65 951,00 €	DETR	421 251,20 €
Travaux et autres	918 214,22 €	La Région	47 054,50 €
		AEAG	83 037,00 €
		LEADER	100 000,00 €
		Autofinancement	332 822,52 €
TOTAL	984 165,22 €	TOTAL	984 165,22 €

Le coût de l'opération à financer est chiffré à 984 165,22 € HT. Elle serait autofinancée à hauteur de 332 822,52 € HT. La commune sollicitera une aide fonds LEADER à hauteur de 100 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil Municipal autorise Mme le Maire :

- à solliciter une aide fonds LEADER à hauteur de 100 000,00€ ;
- à solliciter tous les organismes de financement comme mentionné dans le tableau ci-dessus ;
- à signer tout document utile à la demande de subvention,

Publié le 10/07/2026

Transmis en Préfecture le 10/07/2026

Pour extrait certifié conforme,

Vic-Fezensac le 7 juillet 2026

Madame le Maire,

Barbara NETO



La présente délibération est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr